

SYNDICAT DES EAUX DE L'ABBAYE DES TROIS ROIS

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2019

Le 5 décembre 2019, à 20 heures, se sont réunis à la salle communale d'ETRAPPE :

- Jean Marie JACOB, président,
- Francis LHOMME, vice-président,
- les délégués : Guy SAINTVOIRIN, Pascal CASARTELLI, Nicolas LHOMME, Marie Odile GAUDARD, Denise MATHIOT, Jean François GREMAUX, Jérôme SIMEANT.
- Jean Paul BELON, Frédéric ROUTHIER, Jean BOURQUIN et David GENIN sont excusés.
- Albéric CHOPARD et Alain ENAMORADO de VEOLIA,
- Jean Pierre HEMARD du cabinet ACESTI,
- Michel BOURRELIER, MBConseils.

1 : Election d'un secrétaire de séance :

Marie Odile GAUDARD est élue à l'unanimité.

2 : Approbation du compte rendu de la réunion du 3 octobre 2019 :

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

3 : Projet de canalisation GENEY ACCOLANS :

Jean Pierre HEMARD a lancé un appel d'offres sur le projet estimé à 298 315 €. Les propositions recueillies (6) s'échelonnent de 178 998 € (SOGEA) à 397 752 € (MONNIER).

A l'unanimité, le comité syndical décide de retenir l'entreprise SOGEA et mandate le président pour signer toutes les pièces se rapportant au marché. Il le mandate aussi pour en assurer le financement par fonds propres, subventions et emprunt. Il le mandate également pour engager la discussion avec Doubs-Fibre qui doit poser une fibre sur le même tracé et pourra éventuellement faire fouille commune.

4 : Questions à VEOLIA:

- déploiement de la télé relève :

Elle va être opérationnelle : une notice d'emploi sera jointe à la prochaine facture de décembre et le système sera actionné alors.

- raccordement du hameau de l'Abbaye des trois Rois :

Véolia a revu son projet et partirait de la station avec un piquage sur le refoulement qui servirait en refoulement distribution avec une canalisation de 90 pour alimenter un poteau d'incendie sous 8 bars. Ce projet est actuellement soumis au maire de MANCENANS pour accord.

-Devis travaux à BRETIGNEY :

Un regard renfermant des vannes de sectionnement a été condamné au macadam pour le passage d'une course cycliste. Son dégagement et le remplacement du regard par des bouches à clés a été chiffré par Véolia aux environs de 2 000 €. Mais le département doit refaire la couche de roulement de la route à côté, au-dessus d'une canalisation en fonte grise qu'il conviendrait de remplacer. Véolia affinera son projet en accord avec les services du département.

- Questions diverses :

* convention PI :

Le président a reçu le rapport de visite des poteaux d'incendie de Véolia sans mesure de débit. A la relecture de la convention, il s'avère que les mesures de débit se font tous les trois ans.

* barème de facturation, changement d'indice :

Le président a reçu les nouveaux tarifs actualisés et un courrier proposant de remplacer l'indice ICHT-E avec CICE par l'indice ICHT-E sans CICE puisque le CICE a été supprimé par le gouvernement. Michel BOURRELIER vérifiera les tarifs et le coefficient de raccordement des deux indices.

* fuite au compteur de la mairie à GENEY :

Le compteur de la mairie de GENEY a été remplacé par les agents de Véolia. Ce compteur est dans la cave de la mairie et une récente visite a permis de découvrir une fuite sur ce compteur. Véolia interviendra pour y remédier.

* attestation pour le PLU :

Pour le zonage du PLU, c'est à Véolia de répondre sur la question de la capacité d'alimentation en eau potable.

5 : Travaux ONANS-MARVELISE :

- 5.1: Délibération Modificative pour frais de banque:

Les frais de dossier de la banque (80 €) doivent être séparés de l'emprunt en lui-même. Une délibération modificative (DM) est donc nécessaire dans ce sens. Adopté à l'unanimité.

- 5.2: Subvention pour travaux ONANS-MARVELISE:

Le président a reçu du département une subvention de 43 375 €, soit 30 % du montant des travaux.

6 : Devis SD Métallerie:

SD Métallerie a fait un devis pour la pose d'un garde-corps dans la chambre de vannes du réservoir de BRETIGNEY, afin de la mettre en conformité avec la réglementation sur la sécurité. Ce devis s'élève à 2000 € HT.

A l'unanimité, le comité autorise le président à engager ces travaux.

7 : Convention pluriannuelle pour le plan d'action sur le captage:

Le suivi du captage de la source du Crible, classée prioritaire au Grenelle de l'environnement, a fait l'objet d'une convention pour les deux années à venir. Son montant est de 17 000 €, subventionné à 70% par l'Agence de l'Eau.

A l'unanimité, le comité autorise le président à signer cette convention avec la FREDON et la Chambre d'Agriculture.

A noter que lors du dernier comité de pilotage (COPIL) du 2 décembre, il a été décidé une réunion des agriculteurs concernés le 21 janvier prochain, pour évoquer des pistes afin de limiter les pesticides retrouvés dans l'eau brute.

8 : Convention avec le service d'assistance technique du département :

Le département a mis en place un service d'assistance technique pour l'eau (SATE) et propose au syndicat d'y souscrire. La cotisation annuelle est de 0.15 €/habitant. Ce service peut aider à la mise en place des périmètres de protection des captages.

Considérant que le syndicat peut se dispenser de ce service, le comité, à l'unanimité, refuse son adhésion.

9 : Questions et informations diverses :

Pas de questions diverses, ayant été posées précédemment.

La séance est close à 23 heures.

Dressé par MBConseils, le 6 décembre 2019.